Département de la Moselle Arrondissement de Forbach

## MAIRIE DE **LEYVILLER**

12, rue Principale 57660 - LEYVILLER

Tél.: 03 87 05 03 65

Email: mairiedeleyviller@orange.fr

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 4 OCTOBRE 2022**

Sous la Présidence de M. BALLIE Daniel, Maire

Conseillers élus:

Conseillers en fonction:

11

Absents: 2, Klam Y., Steyer F.

Conseillers présents :

Procurations: Klam Y. à Olmscheid P. - Steyer F. à Ballié D.

## COMPTE RENDU GENERAL DE LA SEANCE DU 4 OCTOBRE 2022 Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Droit de préemption urbain non exercé:

- Section 2 parcelles 39 à 42 lieu dit Zagel à Leyviller appartenant à M. Schlumpf et Mme Schumacher qui ont trouvé un acquéreur M. Specht et Mme Denig domiciliés 36 rue de Petite-Rosselle à 57600 Forbach
- Section 2 parcelle 12 immeuble sis 26 rue principale à Leyviller appartenant à M. Wagner Sébastien qui est mis en adjudication par Maître Laurent Mercier à 57500 Saint-Avold
- Section 2 parcelles 411/349, 413/360 et 361 sis 41 rue Saint Jean à Leyviller appartenant aux consorts Bernard ont trouvé un acquéreur M et Mme Muller Vincent de 57800 Betting
- Accepte le devis de Thermi Services pour le remplacement de la chaudière fuel de l'école par 2 pompes à chaleur d'un montant de 52 611,20 € HT soit 63 133,20 € TTC.
- Décide d'approuver les demandes de subventions et le plan de financement suivant :

TOTAL		52 611 €
Autofinancement	30 %	<u>17 784 €</u>
Subvention Moselle Ambition	30 %	17 783 €
Subvention DETR / DSIL	40 %	17 044 €

- Attribue les travaux de réfection de la voirie rue des mésanges à l'entreprise la moins disante soit : l'entreprise EUROVIA pour un montant HT de 29 834,12 €
- Attribue la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du local technique en local pour le périscolaire et le hangar en local technique à M. HILPERT Anthony architecte de Hisprich.
- Modification budgétaire pour le mandatement du FPIC :

Dépenses

: compte 7392221

Recettes

: compte 73223

= +826€

- Décide d'accepter le nouveau taux de 1,80 % de l'assurance statutaire à partir du 01/01/2023
- Décide de couper l'éclairage public de 23 h à 5 h avec 8 voix pour et 2 absentions

Comme il y a des incohérences dans la signalisation routière de la commune la commission voirie va se réunir pour mettre à jour la signalisation routière et étudier les améliorations à

Taxe sur les ordures ménagères : REOM et TEOM, présentation de l'étude KPMG.

Leyviller, le 11 octobre 2022 Le Maire Daniel BALLIÉ

